

Bulletin d'histoire politique

L'impossible neutralité face à l'histoire. Remarques sur les documents de travail du MEQ « Histoire et éducation à la citoyenneté » (Secondaire III et secondaire IV)

Michel Seymour



Volume 15, Number 2, Winter 2007

Débat sur le programme d'enseignement de l'histoire au Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056110ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056110ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Seymour, M. (2007). L'impossible neutralité face à l'histoire. Remarques sur les documents de travail du MEQ « Histoire et éducation à la citoyenneté » (Secondaire III et secondaire IV). *Bulletin d'histoire politique*, 15(2), 19–37.
<https://doi.org/10.7202/1056110ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2007

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

L'impossible neutralité face à l'histoire. Remarques sur les documents de travail du MEQ « Histoire et éducation à la citoyenneté » (Secondaire III et secondaire IV)

MICHEL SEYMOUR
Département de philosophie
Université de Montréal

Grâce à un article du journaliste Antoine Robitaille (« Cours d'histoire épurés au secondaire », *Le Devoir*, 27 avril 2006), on a pu prendre connaissance du document de travail produit pour le compte du ministère de l'éducation du loisir et des sports (MELS) présentant le nouveau programme d'enseignement de l'histoire intitulé « Histoire et éducation à la citoyenneté ». Ce programme, qui s'adresse aux étudiants de 3^e et 4^e année du secondaire, comporte des aspects pour le moins inquiétants et troublants. Le premier trait caractéristique du document, y compris dans sa deuxième version du 15 juin 2006, et peut-être le plus problématique, est l'oblitération totale de toute référence au peuple ou à la nation (I). Après avoir mis en évidence ce fait, je m'attarde sur le contenu même du projet de programme (II). Je fais ensuite quelques remarques sur l'usage qui est fait de la notion de citoyenneté dans le document (III). Je me prononce ensuite sur la question épineuse de l'objectivité en histoire (IV). J'examine enfin un certain nombre d'idées avancées par Jocelyn Létourneau sur le sujet (V).

De la première à la seconde version du document, certains changements sont survenus. Les auteurs ont scindé la section initialement intitulée *L'accèsion à la démocratie dans la colonie britannique* en deux segments distincts. Il est question maintenant du *Changement d'Empire* et de *L'expérience du parlementarisme dans la colonie britannique*. On a aussi ajouté à la fin de chaque segment historique des repères de temps qui permettent de réintroduire sous

la forme d'une liste de contenus thématiques, les événements dont on avait remarqué l'absence dans la première version du document. Enfin, on a pris garde d'enlever certaines affirmations quelque peu compromettantes. Mais pour l'essentiel, l'esprit reste le même. La référence à la nation canadienne-française ou à la nation québécoise est toujours raturée. Il n'est toujours pas question de notre histoire nationale ou de la question nationale. Ainsi que le souligne Christian Rioux dans sa chronique du 30 juin 2006 (« La fin de l'histoire », *Le Devoir*), les événements historiques marquants ne sont décrits dans la deuxième version que comme « des ressources à utiliser » et rien de plus. Ce sont des ressources dont le professeur peut apparemment choisir de se passer.

(I) CACHEZ CETTE NATION QUE JE NE SAURAI VOIR

Sous prétexte de s'éloigner d'un enseignement de l'histoire trop nominaliste, les auteurs du document écartent totalement toute référence à la dimension nationale de notre histoire. Le lecteur ne trouvera aucune référence au « peuple » ou à la « nation québécoise » dans ce document. Il n'est pas non plus question de la « nation canadienne-française ». On ne trouve en aucun endroit une quelconque référence à notre « histoire nationale » ou à la « question nationale ». Bref, comme le constate Christian Rioux, c'est « un programme qui cherche à noyer autant que possible toute trace de mémoire nationale ». L'élève « n'est jamais amené à s'interroger sur son identité nationale ou sur son appartenance à une collectivité nationale ». (Christian Rioux, *Le Devoir*, 5 mai 2006) La situation n'a guère été améliorée suite à la modification effectuée.

Comment expliquer ces omissions ? Sont-elles accidentelles ? On serait bien naïf de le croire. Pour trouver quelques éléments de réponse, il faut se tourner vers le communiqué produit par la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec (FSHQ), le 4 juin 2006, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, dans le cadre du congrès qui a eu lieu du 2 au 4 juin 2006 à Alma. La FSHQ a jugé « de son devoir d'exprimer son point de vue face à toute cette question d'enseignement de l'histoire au Québec ».

Dans la première proposition de leur communiqué, on peut lire : « L'enseignement de l'histoire ne devrait pas servir de véhicule à une quelconque idéologie politique et, bien que l'enseignement de l'histoire puisse contribuer à former de meilleurs citoyens, ça ne devrait pas être son objectif premier, pas plus que l'enseignement de toute autre matière. »

Il y a là deux critiques importantes que l'on peut en effet formuler concernant le document de travail et sur lesquelles je reviendrai plus loin.

Il faut s'accorder avec la FSHQ sur ces deux points et prendre ses distances à l'égard d'un document qui semble idéologiquement orienté et qui subordonne entièrement l'enseignement de l'histoire à une entreprise de formation du citoyen. Mais une autre proposition avancée par la FSHQ suscite de l'inquiétude, voire du désarroi. La proposition 9 est particulièrement révélatrice de la façon par laquelle certains historiens sont maintenant tentés d'appréhender notre histoire nationale. On peut y lire : « La FSHQ est également d'accord avec le principe selon lequel on devrait éviter un enseignement de l'histoire trop nombriliste dans ce monde de plus en plus complexe où *même la notion de nation et celle d'appartenance sont ébranlées et sont peut-être en train de changer*, en raison de la mondialisation et des communications de plus en plus faciles et rapides dans ce « village global » qu'est devenu la Planète bleue. . . » (C'est nous qui soulignons)

Bien entendu, les auteurs de cette proposition se défendent de prendre position dans un débat politique. Mais il est difficile d'ignorer les implications politiques qui découlent d'une oblitération de la dimension nationale. Les notions de nation et d'appartenance sont-elles à ce point ébranlées qu'elles ne peuvent plus être utilisées ? Notre histoire nationale n'existe plus ? Il n'y a plus de question nationale ? J'ose croire que telle n'est pas l'interprétation qu'il faut donner à leur propos. Mais dans le contexte de la discussion portant sur le document de travail du MELS, la proposition 9 semble exprimer un accord avec la perspective adoptée dans le document sur ce plan.

Pour parvenir à ne pas se compromettre politiquement, les historiens doivent certes prendre garde de ne pas tirer des conclusions politiques partisans en classe. Ils doivent aussi faire valoir les diverses interprétations possibles des événements majeurs de notre histoire politique. Ils doivent éviter de se prononcer sur la question de la cohabitation entre le peuple québécois et le peuple canadien. Ils doivent même éviter de faire la promotion de l'identité nationale québécoise. Mais l'équilibre et la neutralité sont rompus lorsque les historiens en viennent à douter de l'existence même de la nation canadienne-française ou québécoise. On ne peut nier, en effet, les conséquences politiques qui sont susceptibles de découler de l'évacuation de notions comme la nation canadienne-française et la nation québécoise.

On peut d'ailleurs apprécier le contraste entre cette attitude et celle qui est adoptée au Canada. Dans une entrevue accordée le 9 mai 2006 à la radio de la CBC à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, Guy Fournier, alors président du conseil d'administration de Radio-Canada, disait regretter que la SRC ne fasse pas suffisamment « la promotion de l'unité nationale ». Plusieurs représentants de la société d'état se sont objectés à cette façon de voir, mais il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en cause le mandat

officiel de cette même société d'état. Or, la politique canadienne de radiodiffusion cherche à promouvoir l'identité canadienne. L'article 3.1 (d)(ii) de la *Loi sur la Radiodiffusion* reconnaît l'existence d'une identité canadienne et doit « favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en fournissant notamment de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérés d'un point de vue canadien ». Cela revient à contraindre les journalistes de faire la promotion de l'identité nationale canadienne. Ils ne doivent pas faire la promotion de l'unité nationale canadienne, mais ils doivent faire la promotion de l'identité nationale canadienne.

Les journalistes de la SRC ne font pas la promotion de l'unité nationale. Mais les bulletins de nouvelles font certainement la promotion de l'identité nationale canadienne, et cela a un impact politique évident. En effet, depuis quelques années, les bulletins de nouvelles de la SRC font d'abord et avant tout état d'informations canadiennes, c'est-à-dire concernant les Canadiens et Canadiennes. Il est question presque chaque jour de l'armée canadienne, du bras canadien, de Julie Payette et de Marc Garneau tous deux des Canadiens, des athlètes canadiens aux jeux olympiques, des ressortissants canadiens dans tel ou tel pays, de nos correspondants canadiens, etc. Cette politique de la SRC ne suscite aucune controverse. Et pourtant qui peut nier l'impact politique d'une information journalistique qui martèle quotidiennement des nouvelles concernant le Canada et qui relègue les nouvelles concernant le Québec à la vingtième minute du Bulletin ?

Les historiens doivent pour leur part éviter de faire la promotion d'une quelconque idéologie politique. Ils doivent notamment éviter dans leur classe de faire la promotion de la souveraineté du Québec. Je crois qu'ils doivent aussi éviter de promouvoir l'identité nationale québécoise. Mais doivent-ils en plus éviter de faire toute référence à la nation québécoise ou à la nation canadienne-française, à notre histoire nationale et à la question nationale-pour éviter de se compromettre politiquement ? L'oblitération de toute référence à la nation québécoise n'est-elle pas, bien au contraire, une position qui compromet politiquement les historiens dans l'autre sens ?

Dans *Le Devoir* du 29 avril 2006, Jean-François Cardin s'étonne de la réaction suscitée par le document de travail du MELS à ce propos, et il écrit : « Il est tout à fait hallucinant pour moi de voir la réaction outrée de certaines personnes devant le projet de programme actuel, qu'ils accusent de vouloir dépolitiser et dénationaliser l'enseignement de l'histoire du Québec, alors que cette situation existe depuis 1982 et même au-delà ! ». Mais s'il dit vrai, cela implique tout au plus qu'il aurait fallu être offensé bien avant la parution du document de travail. Ce n'est pas parce qu'une situation absurde perdure depuis longtemps qu'elle cesse d'être absurde. En outre, Jean-François Cardin ne distingue pas l'évacuation du discours nationaliste visant à faire la

promotion de la souveraineté ou de l'identité nationale, et l'évacuation de toute référence à la nation. Le problème est que pour la première fois dans notre histoire, on évacue non seulement une prise de position partisane, mais aussi toute référence à l'existence de la nation, à la question nationale, voire à « l'histoire nationale ». L'expression « histoire nationale » existait pourtant encore dans le devis du ministère de l'éducation en 1982. Enfin, le consensus *politique* concernant l'existence de la nation québécoise a été réalisé récemment, à la fin des années 1990. Les représentants de tous les partis politiques admettent désormais l'existence de la nation québécoise. Or, malgré l'existence d'un tel consensus, le document ministériel omet explicitement toute référence à la nation ! En somme, je soutiens que l'évacuation de toute référence à la nation québécoise est totalement politique, et que c'est l'incapacité de faire la distinction entre une histoire posant la question nationale et une histoire nationaliste qui est proprement hallucinante.

Selon Cardin « cette tendance, [qu'il a] trop rapidement décrite, à propos de l'évolution des programmes d'histoire nationale a tout simplement suivi celle du nationalisme québécois depuis la Révolution tranquille, un nationalisme qui se fait désormais moins ethnique, plus territorial et davantage inclusif. » Mais le problème posé par le document de travail est justement de ne même plus oser faire référence à notre nationalisme, fut-il inclusif.

Quelle que soit l'interprétation adéquate que l'on peut faire de la proposition 9 contenue dans la déclaration de la FSHQ, l'organisme semble en tout cas admettre que le document de travail du MELS évite de faire référence à la dimension nationale de notre histoire. C'est aussi de cette façon que nous avons lu le document du MELS. La proposition de la FSHQ a donc au moins l'avantage de confirmer mon interprétation. Mais au lieu d'applaudir ce fait, ne faut-il pas le dénoncer ? Ce qu'il y a d'inquiétant, c'est le fait que la FSHQ semble s'accorder avec cette façon de voir les choses. Elle semble s'en réjouir au lieu de s'en inquiéter. Elle semble ne pas voir qu'il y a dans cette omission une idéologie politique évidente.

Il est vrai que l'identité nationale québécoise est en constant changement. En particulier, depuis le début des années 1960, nous sommes lentement en train de passer d'une nation culturelle canadienne-française ou québécoise francophone à une nation inclusive de l'ensemble des citoyens du Québec, rassemblés autour de traits caractéristiques fondamentaux que sont la langue, les institutions et l'histoire publiques communes. La langue publique commune est le français. Les institutions publiques communes sont celles dans lesquelles le français est utilisé de façon prépondérante. L'histoire publique commune est l'histoire de nos institutions publiques communes, quel que soit le récit identitaire particulier auquel on souscrit. Il est difficile de dire si

c'est la conception culturelle ou la conception inclusive de la nation qui recueillent actuellement l'adhésion d'une majorité de citoyens québécois. Mais cela importe peu au fond, du moins concernant la question de l'existence de la nation québécoise, car tous s'accordent à dire qu'il existe une nation québécoise. Qui peut nier l'existence d'un tel consensus autour de l'existence de la nation québécoise? Les combats historiques menés par notre peuple pour sa reconnaissance au sein de l'espace politique canadien ne doivent pas être oubliés. La Conquête, l'Acte de Québec, le combat des Patriotes, l'Acte d'union, l'expérience fédérale, les deux Conscriptions, la Révolution tranquille, l'essor du souverainisme, les états généraux du Canada français, le rapport de la commission Laurendeau-Dunton, le rapatriement illégitime de la Constitution, le rejet de l'Accord du Lac Meech, les deux référendums québécois et le référendum canadien ponctuent l'histoire nationale du Québec et mettent en scène à chaque fois le même acteur collectif principal, la nation québécoise. Les expressions « assemblée nationale », « capitale nationale », « fête nationale », « bibliothèque nationale » ne sont pas que des locutions imposées par l'État. Elles traduisent une réalité devenue coutumière dans l'esprit des gens.

Quoi qu'il en soit, le lecteur pourra apprécier l'inventivité déployée dans le document de travail du MELS pour éviter de parler de peuple ou de nation. Il est question dans les deux versions du document de « réalité sociale », du « vivre-ensemble », de « l'identité sociale », de la « vie collective », des « fondements identitaires », de « l'appartenance commune », de la « citoyenneté » et du « caractère pluraliste de la société », mais nulle part trouve-t-on une référence au peuple ou à la nation.

Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* le 30 mai 2006, le ministre Jean-Marc Fournier souligne qu'il a « demandé que ce projet de programme soit précisé afin de rendre plus manifeste la présence d'événements marquants et d'accentuer les indications relatives aux principaux repères temporels et aux *principaux personnages, individuels ou collectifs*, qui ont fait notre histoire. » (C'est encore nous qui soulignons) Peut-on compter sur le fait que dans sa version finale le document mettra en scène ce personnage collectif qu'est le peuple québécois? On conviendra que cela serait bien plus qu'une simple « précision ». Le peuple québécois n'est pas un acteur secondaire. C'est un personnage central de notre histoire nationale!

(II) UN RÉCIT TRONQUÉ

La partie centrale du document concerne le contenu même du nouveau programme d'enseignement de l'histoire. Elle se subdivise en deux cycles :

3^e année du secondaire et 4^e année. Je me concentre surtout sur le premier de ces deux cycles. Les auteurs découpent l'enseignement en périodes distinctes. Mais ils ne se contentent pas de nommer ces périodes. Les auteurs proposent en plus ce qu'ils appellent un « angle d'entrée » et qui n'est rien d'autre qu'une perspective privilégiée. Ils précisent de cette manière le contenu des cours. Certains ont souligné que le document de travail ne devait pas être interprété comme un catalogue exhaustif, et que par conséquent les omissions ne devaient pas être interprétées comme des exclusions. Mais l'angle d'entrée recommandé constitue bel et bien une prise de position au sujet du contenu de la formation.

(i) La première période concerne les premiers occupants du territoire. L'angle d'entrée proposé est l'examen des liens qui existent entre leur conception du monde et l'organisation de la société. On trouve la même idée reprise à la page 45 de la 2^e version. Je ne peux à ce sujet que souscrire aux propos tenus par Denis Vaugois dans le *Devoir* du 4 mai 2006 : « Le rapport Lacoursière avait donné la bonne direction. Il se préoccupait du rôle joué par les autochtones, pas seulement de leur mode de représentation du monde, et aussi de la contribution des divers groupes ethniques et non de leur seule existence. Le Québec n'a pas attendu les nouveaux programmes pour vivre la pluralité, se nourrir de la diversité et se montrer inclusif. »

(ii) La période de la Colonisation française qui va de 1608 à 1760 est décrite dans la première version comme « l'émergence de la société canadienne ». On aurait eu tout à fait raison de dire que les francophones de l'époque se surnommaient « Canadiens », mais cette expression utilisée sans guillemets dans le document invite inévitablement le lecteur à une association étroite avec la société canadienne actuelle. C'est ainsi qu'on peut lire : « Les descendants de Français deviennent, au fil du temps, des Canadiens ». Il ne s'agit pas ici de dire simplement qu'à l'époque, ceux que l'on appellerait aujourd'hui les francophones québécois se surnommaient « canadiens ». On souligne plutôt que les descendants de colons français *deviennent* Canadiens.

Dans la 2^e version, on parle plutôt de « l'émergence d'une société en Nouvelle-France » (p. 49). On évite de parler d'employer le mot « canadienne », mais on n'ose pas employer le mot « nation » ou « peuple ». Mais ce qui frappe dans le changement, c'est l'aveu implicite qu'il suppose. On reconnaît implicitement qu'il y avait quelque chose de tendancieux dans la première formulation. Cela en dit long sur le caractère idéologique de la démarche des auteurs !

En outre, comme l'écrivent Félix Bouvier et Laurent Lamontagne (*Devoir* 28 avril 2006), « Pas un mot n'est évidemment dit sur la déportation des Acadiens en 1755 et le vol de leurs terres par les Anglais. Les nombreuses tentatives d'assimilation de la majorité canadienne (les Québécois francophones

d'aujourd'hui) par le conquérant britannique - particulièrement caractérisées par la Proclamation royale et le serment du test de 1763 - sont aussi rigoureusement tues. »

(iii) La période qui va de 1760 à 1867 et qui couvre la Conquête, les Rébellions et l'acte d'union du haut et du bas Canada est décrite dans la première version comme « l'accession à la démocratie dans la colonie britannique ». Mais les auteurs ne se contentent pas de nommer cette période de façon tendancieuse. Ils évitent soigneusement de faire référence à la difficile cohabitation des deux peuples fondateurs et à la relation de subordination des peuples autochtones appelée relation de « fiduciaire » à laquelle ceux-ci sont soumis. Le document occulte aussi le conflit entre deux interprétations des événements entourant 1760. Est-ce qu'il s'agissait d'une cession de territoire ou d'une conquête ?

Comme l'écrit Josée Boileau en page éditoriale dans le *Devoir* du 28 avril 2006 : « Quant à la Conquête, elle a bien un avant et des lendemains. Mais en soi, elle n'existe pas. Elle n'est ni un repère fondamental ni une date, juste un mot qui sert à faire le lien entre deux paragraphes, à la rigueur un « concept » (tout comme la Révolution tranquille d'ailleurs!). »

Les auteurs du document écrivent dans la première version : « C'est donc sous l'angle d'entrée *L'influence des idées libérales sur l'accession à la démocratie* que l'élève est appelé à étudier la réalité sociale *L'accession à la démocratie dans la colonie britannique* ». (47) Autrement dit, il faut rendre compte de cette période en mettant l'accent sur la pénétration progressive des idées libérales et démocratiques, mais nulle part est-il précisé que des tensions importantes mettent aux prises le peuple canadien-français et le peuple canadien-anglais.

Dans la 2^e version, on a subdivisé cette section en deux segments distincts : de 1760 à 1791 et de 1791 à 1848. Dans le premier segment, il est plutôt question des « conséquences de la Conquête sur l'organisation de la société et du territoire ». (p. 56) Le deuxième segment est intitulé *L'expérience du parlementarisme dans la colonie britannique*. L'angle d'entrée est maintenant décrit comme « l'influence des idées libérales sur la vie politique. (p.61)

Nulle part précise-t-on dans la première version que le mouvement de libération nationale amorcé par les Patriotes pourrait être vu comme une incarnation vivante de ce mouvement démocratique libéral. Les seules références à la lutte des Patriotes apparaissent dans la description du deuxième cycle en page 70, dans une longue énumération des différents pouvoirs de la société civile qui s'opposent au pouvoir de l'État : « depuis les débuts de la Nouvelle-France, des 'pouvoirs' ont exercé leur influence sur le 'pouvoir'. C'est le cas, par exemple, des marchands, de l'Église, de la Clique du Château, *des patriotes*, du patronat, des syndicats, des suffragettes, de groupes

écologistes, de l'Assemblée des Premières Nations ou de groupes religieux organisés. » (70) (Nous soulignons) Plus loin, on donne un extrait d'une lettre du Chevalier de Lorimier comme exemple d'un document écrit que l'on pourrait analyser.

Comment doit-on d'ailleurs comprendre la lutte des Patriotes ? S'agit-il de la première amorce d'un mouvement indépendantiste semblable à celui qui surgira au début des années 1960 et qui se concrétisera par la création du Parti Québécois, ou s'agit-il d'une lutte pour un gouvernement responsable qui connaîtra son aboutissement avec la création de la fédération canadienne ? Là encore, on dirait que les auteurs cherchent à occulter les conflits d'interprétation.

Dans la deuxième version du document, on fait une brève allusion à Louis-Joseph Papineau et à la lutte des Patriotes influencée par le libéralisme européen. (p.61) La lutte des Patriotes fait l'objet aussi d'une référence dans la liste des événements sous la rubrique « Repères de temps ». (p. 64)

(iv) La période de 1867 à 1939 est décrite comme la « formation de la fédération canadienne ». Les auteurs ne font pas référence au fait que cette fédération est, selon certains historiens, fondée sur une entente entre les deux peuples fondateurs et que le principe fédératif visait justement à prendre en considération les aspirations nationales du peuple canadien-français. Bien au contraire, les auteurs recommandent une autre perspective privilégiée : « C'est donc sous l'angle d'entrée *La dynamique entre l'industrialisation et les transformations sociales territoriales et politiques*, notamment la mise en place des institutions politiques fédérales, que l'élève est appelé à étudier la réalité sociale *La formation de la fédération canadienne*. (50)

On notera ici que le même mot ayant servi à dire ce que sont devenus les descendants de colons français sert à décrire ce que le Canada dans son ensemble est devenu. La fédération « canadienne » semble de cette façon pleinement adaptée à ce que les descendants des colons français sont devenus, à savoir des « Canadiens ». Nulle part est-il question des différents sens accordés à ce mot. Nulle part est-il question de deux interprétations divergentes, l'une voyant dans la fédération canadienne la création d'une seule nation canadienne, et l'autre insistant pour voir dans la fédération un accord entre deux peuples fondateurs. Inutile aussi de préciser que les auteurs ne se soucient pas de faire état de la première crise de la conscription.

Il n'y a pas de changements significatifs entre la première et la deuxième version.

(v) De la même manière, les auteurs ne soulignent pas que la période qui va de 1940 à 1980 marque un tournant centralisateur au sein de la fédération canadienne. Selon certains, le pouvoir de taxation que l'État fédéral

s'est arrogé après la guerre et le rôle joué par la Cour suprême du Canada transforment la fédération canadienne dans un État de plus en plus centralisateur. Les auteurs ne font pas état de deux interprétations différentes possibles, l'une qui vanterait la souveraineté enfin acquise de l'État fédéral par rapport à la Couronne britannique, et l'autre qui soulignerait le début d'une centralisation confirmée par le biais de la Cour suprême en faveur du pouvoir de dépenser, et du pouvoir d'empiéter. L'angle privilégié est plutôt celui qui fait vaguement état d'un changement de mentalité et du rôle de l'État : « C'est donc sous l'angle d'entrée *La dynamique entre les changements de mentalité et le rôle de l'État* que l'élève est appelé à étudier la réalité sociale *La modernisation de la société québécoise*. (52)

Là encore, il n'y a pas de changements significatifs entre la première et la deuxième version.

(vi) Selon les auteurs, la chose qu'il faut développer pour comprendre le Québec contemporain n'est pas l'avènement d'un nationalisme moderne, mais le concept d'« espace public ». (55) Ainsi dans la dernière partie, il n'est pas question de la montée du mouvement nationaliste, de la place centrale occupée par la question nationale, de l'échec de l'accord du Lac Meech et des deux référendums sur la souveraineté. Il faut croire que ce serait une perspective « trop nombriliste ». Les auteurs écrivent plutôt : « Depuis les années 1980, les enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux font de plus en plus l'objet de débat. » (55) On imagine mal un propos plus sibyllin !

Puis enfin, pour la première et la seule fois dans la première version du document, il est question du mouvement souverainiste. Les auteurs écrivent : « sur le plan politique, les personnes, les groupes de pression et les entités politiques se situent dans différents créneaux : fédéraliste, souverainiste, de gauche, de droite, etc. » (55-56) Le mouvement souverainiste est un « créneau ». C'est toujours ça de pris.

La réalité sociale *Les enjeux de la société québécoise depuis 1980* doit être abordée « selon l'angle d'entrée *La gestion d'enjeux et les choix de société* ». (56) Pour la comprendre, « il faut faire intervenir les connaissances et les concepts construits à travers l'étude des cinq premières réalités sociales ». (56)

C'est seulement dans la description du deuxième cycle qu'apparaissent pour la première et la seule fois des références aux « nationalisme canadien » et au « nationalisme canadien-français ». Les auteurs écrivent : « Avec la Conquête, les idéologies de conciliation et de collaboration côtoient le libéralisme naissant et le nationalisme des Canadiens ». (67) Puis, ils ajoutent : « Le paysage culturel du XIX^e siècle est pour sa part influencé par l'ultramontanisme, l'impérialisme britannique et les nationalismes canadien et canadien-français ». (67)

Bref, on peut reprocher au document non seulement de s'être distancié d'une façon particulière de lire l'histoire à travers le prisme de la question nationale. On doit aussi et surtout reprocher aux auteurs d'avoir occulté presque totalement cette question, de l'avoir camouflé sous un enjeu de citoyenneté, et d'avoir fait disparaître les conflits d'interprétations entourant cette question. Cela reste vrai dans la deuxième version, même si on a cherché à atténuer quelque peu l'orientation idéologique de la première version.

(III) LA CITOYENNETÉ CONTRE LA NATION ?

Dans la première partie de la première version du document, on associe l'histoire à l'acquisition de trois compétences : il faut inculquer aux élèves la capacité d'interroger la réalité sociale dans une perspective historique, d'interroger la réalité sociale à partir de la méthode historique et d'acquérir la compétence de citoyen. La première compétence peut être comprise comme la capacité de développer une curiosité pour l'histoire. La deuxième suppose que l'on interroge la réalité contemporaine en cherchant à comprendre les déterminations historiques qui l'expliquent. La troisième est l'habileté à se comporter en tant que citoyen responsable. Les deux dernières compétences semblent n'être que des effets secondaires découlant de l'acquisition de connaissances historiques, comme de bien d'autres connaissances d'ailleurs. Cette orientation est préservée dans la deuxième version du document. (pp. 18-36) Les cours d'éthique qui seront donnés à partir de 2007 ne peuvent-ils pas être davantage appelés à jouer un rôle important sur la formation de citoyens ? Comment ne pas voir dans cet accent mis sur la citoyenneté dans les cours d'histoire une décision visant à nous sortir d'une perspective jugée trop « misérabiliste » ou trop « nostalgique » de l'histoire ?

Il faudrait s'interroger longuement sur les motifs qui ont conduit les auteurs du document à présenter ce projet comme un programme pour l'enseignement de l'histoire et la citoyenneté. Pourquoi l'histoire plus que l'éthique devrait-elle se charger de faire la promotion d'une identité citoyenne ? Je crois que la réponse est liée au problème initial mentionné plus haut et qui concerne la disparition de toute référence dans le document au caractère national de notre histoire. On veut évacuer la nation, son histoire et plus généralement la question nationale en lui opposant de manière artificielle la notion de citoyenneté. Autrement dit, on cherche à opposer les dimensions nationale et citoyenne. Si vous êtes partisan d'une conception civique de l'identité, vous devez faire disparaître de votre vocabulaire toute référence à la nation. C'est un peu comme si le concept de nation civique était un oxymore.

Pourtant, comme l'indique Céline Beaulieu dans *Le Devoir* du 1^{er} mai : « qui dit citoyenneté, dit sentiment d'appartenance et participation à la vie collective : comment atteindre cet objectif en occultant le concept de « nation » qui est pourtant une partie intégrante de l'appartenance à une collectivité ? »

Rappelons-nous le passage de la page 67 déjà cité : « les idéologies de conciliation et de collaboration côtoient le libéralisme naissant et le nationalisme des Canadiens ». La conciliation et la collaboration sont mises en opposition avec le nationalisme. Or, une page plus loin, la recherche de la conciliation est rapprochée de la citoyenneté. Le document affirme que l'interrogation et l'interprétation de l'élève « l'amènent à chercher des lieux de conciliation entre diversité des idées et vivre-ensemble. Il réalise que différents courants de pensée peuvent coexister dans une dynamique culturelle non-conflictuelle, dans le respect des autres et de leurs valeurs. C'est ainsi qu'il exerce sa citoyenneté ». (68) La citoyenneté se situe dans un espace non conflictuel, qui semble transcender le nationalisme.

Comment peut-on penser que la mise au rancart de la nation québécoise est une condition requise pour accéder à une dynamique culturelle non conflictuelle ? La reconnaissance de la nation québécoise n'est-elle pas, au contraire, un prérequis à l'émergence d'une citoyenneté authentique ?

Pire, le rapatriement illégitime de la constitution canadienne apparaît aux yeux des auteurs seulement comme une victoire pour les libertés individuelles. Les auteurs écrivent : « Avec l'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans la loi constitutionnelle de 1982, les tribunaux ont confirmé l'encadrement juridique des droits des citoyens et ont reconnu l'exercice des libertés fondamentales. » Le document fait à peine référence à la Charte québécoise des droits et libertés adoptée quelques années plus tôt. On comprend aussi à quel concept de citoyen les auteurs font référence depuis le tout début. Ce ne peut être qu'au citoyen canadien. D'ailleurs, les auteurs n'ont pas du tout la préoccupation de faire ressortir la possibilité de développer un concept de citoyenneté québécoise qui se distinguerait du concept de citoyenneté canadienne. Certes, puisqu'il est question du Québec, il est d'une certaine façon question de citoyenneté québécoise. Mais le citoyen québécois est-il autre chose pour eux qu'un citoyen canadien ? La référence positive à l'ordre constitutionnel de 1982, l'omission presque totale de toute référence à notre propre charte des droits et libertés et l'absence totale de distinction entre la citoyenneté québécoise et citoyenneté canadienne trahissent l'orientation profonde qui est sous-jacente aux objectifs d'intégration civique envisagés par les auteurs. Ainsi, il ne suffit pas d'oblitérer toute référence à la

nation canadienne-française ou à la nation québécoise. Il faut en outre opposer le nationalisme canadien-français ou québécois à la citoyenneté, et comprendre celle-ci comme un espace de conciliation non conflictuel consacré par la Charte canadienne des droits et libertés !

Dans la deuxième version du document, on souligne davantage l'apport de la Charte québécoise, mais l'esprit reste le même.

Le ministre Fournier écrit : « À aucun moment, on n'a cherché à occulter certains des événements historiques comme la Conquête, la Rébellion de 1837-1838, la conscription de 1917 ou le rapatriement de la constitution canadienne. »

À la lumière de l'analyse que nous venons de produire, nous avons des raisons de douter de la bonne foi des auteurs de ce document et de la bonne foi du ministre dans toute cette affaire. A-t-il lu le même document que nous ? Il ne s'agit pas de préconiser un récit identitaire unique, mais il ne faut pas occulter totalement l'espace discursif à l'intérieur duquel se déploient nos différends. La première version du document occulte l'existence d'un peuple ou d'une nation canadienne-française ou québécoise. Il ne fait pas état du caractère controversé de la Conquête, de l'acte d'union, de la création de la fédération canadienne, des deux conscriptions, de l'entreprise de centralisation, du rapatriement illégitime de la constitution, du rejet de l'Accord du Lac Meech, etc. Dans chacun de ces grands épisodes de notre histoire, la nation québécoise ou canadienne française joue pourtant un rôle privilégié. Le document occulte les conflits fondamentaux qui ont historiquement opposé les francophones et anglophones du Canada, et qui opposent encore de nos jours les Québécois et les Canadiens, ainsi que les Québécois entre eux. Le document occulte les conflits idéologiques et politiques et les conflits entre différentes interprétations de l'histoire. Et tout cela dans le but d'assurer une intégration civique qui a été rendue possible par l'ordre constitutionnel de 1982 et dans laquelle les conflits se sont estompés. Comment peut-on prétendre, comme le suggère le Ministre, que seules des précisions s'imposent ?

Dans la deuxième version, on a colmaté quelques brèches, retranché quelques passages et placé dans les « repères de temps » les événements incontournables de notre histoire. Mais la perspective « anationale » est toujours présente.

Je laisse la parole à Josée Boileau qui écrivait dans *Le Devoir* 28 avril 2006 : « Le ministre se trompe donc grandement s'il croit qu'il s'agit simplement de corriger le tir. Il lui faudrait plutôt débâter des mois de travail et déconstruire une approche qui, sous couvert de pédagogie, est profondément politique puisque fondée sur la négation même de l'essence du peuple québécois : la survie d'une société française en Amérique. Aura-t-il le courage de renvoyer ses fonctionnaires à leur planche à dessin alors que celui-ci est achevé ? ».

(IV) UNE IMPOSSIBLE NEUTRALITÉ

Il n'existe pas de récit identitaire unique. Il y a de nombreux récits possibles et il n'existe aucun consensus sur la façon de raconter notre histoire. Il y a des conflits d'interprétation, des désaccords fondamentaux portant sur l'essentiel, et il n'existe donc pas d'identité narrative communément partagée.

Mais s'il n'existe pas d'identité narrative communément partagée, comment peut-on répondre à l'exigence de l'intégration civique? Il faut tout d'abord que cet enseignement concerne l'histoire de nos institutions publiques communes. Voilà ce qui est communément partagé par l'ensemble des citoyens québécois. Il n'existe pas de récit qui soit partagé, mais il existe un objet d'étude identique, quel que soit notre récit : l'histoire nationale doit porter sur les grands événements ponctuant l'histoire politique institutionnelle du Québec. Voilà ce que les citoyens cherchent à s'appropriier sous la forme d'un récit. Il ne faut pas, par exemple, évacuer cela au profit de l'histoire des modes de vie et des habitudes de la vie quotidienne, quels que soient les mérites de cette autre approche. L'histoire des institutions publiques communes doit en outre être présentée en respectant le pluralisme irréductible et raisonnable des récits identitaires. Telle est peut-être la tâche première du professeur d'histoire.

Comprise de cette façon, l'histoire nationale ne suppose pas une entente portant sur un grand récit collectif, mais elle suppose quand même un espace narratif dans lequel sont mis en relation les données et les thèmes autour desquels s'organisent nos rapports conflictuels face à l'histoire. Cela signifie qu'il est normal que les Rébellions puissent être interprétées de différentes façons. Mais cela veut dire aussi qu'on ferait fausse route si la réforme de l'enseignement de l'histoire tentait de gommer le caractère conflictuel de cet espace narratif à l'intérieur duquel s'installe nos différends. Qu'on le veuille ou non, l'histoire du Canada et celle du Québec sont fortement structurées par la question nationale. On doit certes se réjouir d'une « nouvelle histoire » au cœur de laquelle on mettrait l'accent sur le parlementarisme, l'industrialisation, la démocratie, la modernisation et la diversité de la population, ainsi que la création d'un espace ouvert et plutôt inclusif. Mais cela doit inclure et non pas exclure l'examen de nos rapports conflictuels face à l'histoire.

La recherche d'objectivité doit aussi demeurer le but essentiel poursuivi par l'historien. Il doit être un « travailleur de la preuve » (Bachelard), c'est-à-dire une personnification de cette constante recherche. Le professeur d'histoire n'a pas nécessairement à fournir des réponses ; il peut fournir les meilleures questions. Mais il ne faut pas aller jusqu'à éluder la question nationale, à faire semblant de s'extirper de ce débat, à prétendre qu'on peut en

faire abstraction, à l'évacuer au profit de l'examen de notre « canadianté », puis à douter de l'existence de la nation québécoise.

L'historien de la nation peut parvenir en toute rigueur scientifique à des conclusions qui l'incitent à se prononcer en faveur d'une certaine interprétation particulière de notre histoire nationale. Il peut ainsi parvenir en son âme et conscience à la conclusion provisoire qu'un rapport de domination traverse notre expérience historique. On peut d'ailleurs présumer que les professeurs qui enseignent notre histoire nationale respectent le pluralisme, font les nuances qui s'imposent, et savent faire la part des choses. On peut présumer qu'ils sont tous à la recherche de la vérité, même lorsqu'ils endossent en fin de compte un récit particulier, pourvu qu'ils s'abstiennent bien entendu de défendre en classe des positions politiques particulières (souverainisme ou fédéralisme).

(v) LA CONTRIBUTION DE JOCELYN LÉTOURNEAU

Je ne vois pour ma part rien de problématique à un enseignement de l'histoire orienté notamment sur l'acquisition de compétences, pourvu que l'on n'oublie pas d'assurer en même temps un enseignement substantiel portant sur les grands pans de notre histoire politique. Là où les choses se compliquent, c'est lorsqu'on en profite pour introduire une certaine approche révisionniste qui se camoufle sous les apparences de la neutralité scientifique, et qu'on le fait dans un discours traversé par de multiples contradictions. Cela se révèle, par exemple, dans les interventions de Jocelyn Létourneau concernant le nouveau programme en histoire (*Le Devoir*, 1^{er} mai 2006 ; *La Presse*, 3 mai 2006), et dans un certain nombre de textes publiés depuis quelques années.

Létourneau se dit au départ ni pour ni contre le nationalisme, mais il précise, tout de suite après, que sa posture est « post nationale ». Regarder notre histoire à partir du prisme d'un examinateur qui se situe à l'extérieur des enjeux, et qui n'est pas en même temps partie prenante aux conflits, telle est la posture post nationale en histoire. Mais comment peut-on à la fois se déclarer neutre (ni pour ni contre le nationalisme) et se déclarer en faveur d'une perspective post nationale ? La réponse est qu'on ne le peut pas. Létourneau n'est pas neutre à l'égard du nationalisme. Sa neutralité est une fausse neutralité. Il admet d'ailleurs être un « critique du nationalisme ». Le post nationalisme, tel que pratiqué par Létourneau, c'est l'illusoire adoption d'un point de vue de Sirius, c'est-à-dire dégagé des déterminants provenant d'une posture particulière, mais c'est d'abord et avant tout la critique du « nationalisme » sous toutes ses formes, et notamment à l'école.

Létourneau critique aussi la croyance en une identité narrative communément partagée par l'ensemble de la société. Ainsi, dans son article récent de la *Presse*, il explique que notre passé est complexe. Dans le *Devoir*, il critique les « mythistoires ». Mais ce discours est tout de suite contredit par sa propre pratique. Il n'hésite pas, en effet, dans ses propres écrits à s'inventer lui-même une histoire mythique en postulant une ambivalence congénitale qui serait présente depuis toujours chez tous les Québécois. Nous serions tous depuis toujours des êtres d'ambiguïté et d'ambivalence.

Létourneau, faut-il le rappeler, rejette l'existence de la nation québécoise. Ce n'est pour lui qu'un terme « à la mode ». (*Le Devoir*, 22 juin 2001) Il propose de penser le Québec « hors du paradigme nationalitaire ». Mais attention, il ne doute pas de l'existence de notre « canadianté », même s'il est le seul à défendre cette idée. Les tenants de la thèse de la nation québécoise sont d'ailleurs, selon Létourneau, ceux qui ont tendance à négliger cette composante de l'identitaire québécois qu'est la « canadianté ». (Voir « Ni nation québécoise, ni nation canadienne : assumons l'identité québécoise dans sa complexité », *Le Devoir*, 7 août 1999) La grande clé explicative de ce qui constitue notre condition de Québécois est selon lui notre soi-disant ambiguïté, et notre soi-disant ambivalence, qui découlent toutes deux de notre « canadianté ». La complexité identitaire ne provient pas du fait que certains citoyens du Québec se sentiraient à la fois membres de la nation québécoise et membres de la nation canadienne, car selon Létourneau, ces deux nations n'existent pas : seul existe le fait de vivre sa « canadianté ». Le mythe de la canadianté, c'est le mythe de la vision substantialisée, essentialisée et réifiée de l'ambivalence et de l'ambiguïté.

Sur le plan politique, Létourneau se dit ni souverainiste ni fédéraliste. (*Le Devoir*, 1^{er} mai) Mais dans *Les années sans guide* (1996), il défend un fédéralisme décentralisé. Il affirme ensuite que les Québécois ne veulent pas « s'aliéner ce patrimoine » qu'est leur canadianté. (*Le Devoir*, 7 août 1999) Selon Létourneau, « la canadianté reste, pour les Québécois, une valeur positive qu'ils ont contribué à construire et dont les fruits pourraient être exploités pour bâtir l'avenir. » (*ibidem.*) La canadianté est « ce capital de bonté, d'accueil et de médiation accumulé dans l'histoire du pays par ses acteurs » (*Le Devoir*, 7 août 1999). Dans un article paru dans le recueil *Penser la nation québécoise* (2000), l'affirmationisme québécois qu'il préconise est selon lui plus proche du fédéralisme de Pierre Elliott Trudeau que de l'indépendantisme (115). La canadianté lui apparaît comme « ce qui ressort aux possibilités d'avenir du Canada dans la reconnaissance du caractère mélodieux de ses dissonances » (120). Dans *Le Devoir* du 4 octobre 2000, il rend un hommage sans précédent à Pierre Elliott Trudeau en le décrivant notamment

comme un « homme à la pensée large et aux horizons universels ». Même s'il n'a pas tenu compte de notre complexité identitaire, c'est un « illustre visionnaire québécois ». Trudeau, nous dit Létourneau, entendait « favoriser la consolidation et le redéploiement du fait français au Canada, mais dans le sens, cette fois, d'une canadienité à construire ». C'était un « coureur des bois moderne », « un véritable géant ». Dans *Passer à l'avenir*, il signale que « l'expérience historique canadienne (...) présente un parcours suffisamment heureux pour être poursuivie » (180).

Les questions se bousculent dans notre tête en le lisant. Comment peut-on douter de l'existence d'une nation québécoise alors qu'il existe un consensus sur cette question au Québec ? Ensuite, en quoi un désaccord fondamental à part égale entre deux groupes de citoyens québécois concernant notre question nationale serait-il l'indice d'une ambiguïté et d'une ambivalence présente dans chaque Québécois ? N'a-t-on pas affaire plutôt dans les deux cas à des individus qui ont des convictions claires, arrêtées et assumées ? La complexité identitaire de certains Québécois ne réside-t-elle pas dans une double allégeance nationale, québécoise et canadienne ? Est-il alors vraiment nécessaire de nier tout cela et de se bricoler une identité essentielle nouvelle que Létourneau nomme la « canadienité » ? Ensuite, le fédéralisme multinational et la souveraineté partenariale ne sont-ils pas deux voies politiques claires qui tiennent compte de la double allégeance nationale de certains citoyens québécois ? Comment peut-on alors se dire ni souverainiste ni fédéraliste sous le prétexte qu'il faut reconnaître notre complexité identitaire ? Et finalement, en quoi les propos tenus par Létourneau sont-ils neutres ? Pourquoi se réfugie-t-il dans une fausse neutralité alors qu'il nie l'existence de la nation québécoise, affirme la canadienité de tous les Québécois, passe son temps à s'en prendre aux nationalistes et à vanter les mérites du Canada ?

Létourneau interdit aussi aux chercheurs d'adopter en tant qu'intellectuels un point de vue nationaliste sur la place publique. En effet, il reproche aux intellectuels québécois de prendre position politiquement, alors que c'est la dernière chose qu'un intellectuel doit faire, selon lui. Il faut plutôt surplomber la mêlée de façon faussement désintéressée. Selon Létourneau, en effet, « les universitaires québécois n'ont pas à dénoncer le nationalisme canadien ou à engoncer le nationalisme québécois. Leur rôle n'est pas davantage celui de se faire les gardiens de ces projets. Rien n'est plus consternant qu'un intellectuel qui devient polisseur des balustres d'une nation ». (*Le Devoir*, 20 juillet, 2004)

Si on le comprend bien, l'intellectuel québécois ne doit pas critiquer le nationalisme québécois ou le nationalisme canadien, pas plus qu'il ne doit les entériner. Doit-il alors se réfugier dans un *no man's land* ? Faut-il que les

intellectuels québécois vivent dans les limbes ? Pourquoi ne seraient-ils pas des citoyens comme les autres avec des opinions, des croyances et des convictions qu'ils expriment publiquement dans le cadre d'une démocratie délibérative ? Et que fait Létourneau depuis quelques années, sinon s'en prendre constamment au nationalisme québécois ? De quel projet se fait-il le gardien exactement ? En quoi les positions obscures qui sont les siennes peuvent-elles servir de modèle ? Ne doit-on pas lui laisser le soin de se dépêtrer dans ses propres contradictions ?

Quel est d'ailleurs le rôle de l'intellectuel, selon Létourneau ? Dans un autre article paru dans *Le Devoir* (24 février 2003), il préconise de penser en dehors du « système général de pensée conventionnée (SGPC) ». Il propose « de libérer les regards, de les désenclaver de certaines postures énonciatives ou narratives et de les porter vers des terrains inexplorés, surprenants ou déstabilisants d'énonciation ou de narration ». Quel beau programme ! Jocelyn Létourneau, on s'en rappellera, est l'auteur de cette réaction anti-intellectuelle parue dans les jours qui ont suivi l'attentat contre le *World Trade Center*. « Un rat doit être appelé un rat », soutient-il. (« Un affront pur de la barbarie », *Le Devoir* 15 septembre 2001) Cette réaction viscérale était-elle une intervention illustrant ce qu'il préconise ? Ne s'agissait-il pas plutôt d'une réaction brute, criarde, aveugle et simpliste, que George W. Bush aurait sans doute pu reprendre à son compte pour promouvoir sa conception de l'axe du mal, telle que conçue par son rédacteur David Frum ?

Bref, il semble que, selon Létourneau, le bon intellectuel est celui qui doute de l'existence de la nation québécoise, mais qui accepte notre canadianté. C'est celui qui met de côté la question nationale et qui se découvre une ambiguïté congénitale. C'est aussi quelqu'un qui doit se taire sur la place publique et dans les pages des journaux. C'est en somme un citoyen qui ne peut s'exprimer que dans l'isolement lors des élections, ou lors d'un référendum. Mais si les intellectuels québécois ne peuvent faire valoir ouvertement leur critique du fédéralisme canadien sur la place publique, cela ne risque-t-il pas d'en faire des alliés objectifs du *statu quo* et de l'ordre établi ? Poser la question, c'est y répondre.

Létourneau est engagé dans un combat politique qui vise à interdire à tout professeur de faire valoir dans une classe d'histoire une interprétation de notre passé historique qui fait état d'un rapport de domination. Selon lui, « l'historien sérieux ne peut accepter un tel schéma narratif (celui de la société ou de la nation empêchée d'être) ». Mais ces propos sont-ils autre chose que ceux d'un censeur qui se croit sans raison autorisé à distribuer les torts ? Son « argumentation » est-elle autre chose qu'une stratégie rhétorique cherchant à réaliser des effets politiques inavoués ? Pourquoi le professeur d'histoire

devrait-il faire abstraction de notre question nationale? Pourquoi devrait-il aller à l'encontre du consensus sur l'existence d'une nation québécoise et épouser les vues pour le moins singulières de Létourneau concernant notre « canadianité »?

Les professeurs d'histoire n'ont pas à se soumettre aux interdits que Létourneau énonce du haut de sa « chaire », et ce d'autant plus que lui se croit constamment autorisé à vociférer sans retenue contre les nationalistes.

CONCLUSION

Face à la responsabilité de former des étudiants, le refus de soulever la question nationale constituerait une fuite en avant. Trouver refuge dans une fausse neutralité, c'est dans le meilleur des cas une illusion, mais c'est aussi bien souvent une démission, voire une compromission. Cela cache également parfois une tentative sournoise et hypocrite de manipulation de l'opinion. Et cela équivaut toujours à reconduire les rapports de domination.